

# COURT DE TENNIS DE MONTGESTY

## RÈGLEMENT

**L'utilisation du court de tennis municipal doit respecter les principes suivants :**

- L'utilisateur responsable doit détenir une carte de tennis à son nom délivrée par l'Association Culture et Loisirs Montgesticoise<sup>(\*)</sup>.
- La carte positionnée sur le tableau de réservation indique par sa position le jour et l'heure réservés.
- Le court est réservé exclusivement à la pratique du tennis.
- L'utilisateur principal ferme à clef le court en fin de partie et pense à reprendre sa clef et son badge.
- L'utilisation du tennis exclut la présence d'animaux et la diffusion de musique dans l'enceinte du court.
- Seules les boissons et aliments complémentaires de l'effort peuvent être consommés sur place.
- Chaque joueur participe par sa présence à la bonne tenue du tennis. Et s'engage à respecter les présents principes.
- L'association gestionnaire du Tennis se réserve le droit d'en restreindre l'utilisation, après information auprès de la Mairie, en cas de manquement aux principes énoncés ci-dessus.

**Didier Rivage, Président de l'ACLM**

**INFORMATION** (\*): Philippe GUICHARD - tel : 07 89 06 29 96

Didier RIVAGE – tel : 06 81 20 19 99

**ASSOCIATION  
CULTURE  
et  
LOISIRS  
MONTGESTYCOISE**

